



**Conseil économique
et social**

PROVISOIRE

E/1998/SR.1
26 janvier 1998

ORIGINAL : FRANÇAIS

Session d'organisation pour 1998

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA 1^{re} SÉANCE

Tenue au Siège, à New York,
le jeudi 22 janvier 1998, à 10 heures

Président provisoire : M. GALUŠKA (République tchèque)

Président : M. SOMAVÍA (Chili)

SOMMAIRE

Ouverture de la session

Déclaration du Président provisoire

Date de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social

Date de la session de 1998 du Conseil économique et social sur l'application et le suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et sommets internationaux organisés par les Nations unies

Élection du Président

Élection du Bureau

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence et services d'appui, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza.

La séance est ouverte à 10 h 20.

OUVERTURE DE LA SESSION

Le PRÉSIDENT PROVISOIRE déclare ouverte la session d'organisation du Conseil économique et social pour 1998.

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT PROVISOIRE

Le PRÉSIDENT PROVISOIRE souligne qu'en 1997 d'importantes réformes ont été introduites dans les méthodes de travail du Conseil économique et social : le débat de haut niveau s'est achevé par l'adoption de conclusions convenues et, pour la première fois, la session de fond n'a duré que quatre semaines, ce qui a entraîné une réorganisation et un allègement de son ordre du jour. Comme demandé dans la résolution 50/227 de l'Assemblée générale, les consultations sur la réforme des organes subsidiaires ont commencé. Cela étant, il reste encore beaucoup à faire pour moderniser le Conseil.

Lors des délibérations du Conseil à Genève l'année précédente, le Secrétaire général a présenté des propositions de réforme, parmi lesquelles figuraient la réforme du secteur économique et social. Certaines réformes proposées ont été approuvées par l'Assemblée générale. Il appartient maintenant aux membres du Conseil de poursuivre la restructuration et les réformes afin d'obtenir des résultats tangibles.

Il importe aussi d'examiner la question urgente des ressources allouées au développement. Des consultations sont en cours à ce sujet. L'examen triennal des grandes orientations, qui aura lieu en 1998, pourrait servir de cadre à une réflexion sur l'amélioration de l'efficacité des activités opérationnelles.

Dans les négociations que devra mener le Conseil, il faudra que les délégations renoncent aux affrontements oratoires stériles qui caractérisent si souvent les débats et nuisent à leur efficacité; il est en effet possible de débattre des questions les plus complexes dans un langage simple et direct. Le Conseil devra abandonner ces pratiques pour adopter une approche plus rationnelle et pragmatique.

DATE DE LA RÉUNION SPÉCIALE DE HAUT NIVEAU DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Le PRÉSIDENT PROVISOIRE annonce que la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social devant se tenir, de préférence, à une date proche de celle des réunions semestrielles des institutions de Bretton Woods, le

/...

Bureau a décidé de l'organiser le samedi 18 avril 1998. Le thème de la réunion pourrait être "Intégration financière mondiale et développement et questions d'actualité".

M. NEBENZIA (Fédération de Russie), parlant également au nom du Bélarus, de la Géorgie et de l'Ukraine, dit que ces pays attachent une grande importance à l'organisation de réunions communes du Conseil et des organes directeurs des institutions de Bretton Woods. Toutefois, il aurait été souhaitable de consulter davantage les États Membres avant d'annoncer la tenue de la réunion. Il aurait sans doute été préférable d'organiser, dans un premier temps, une réunion préliminaire à titre expérimental et d'examiner ses résultats avant d'organiser une manifestation plus ambitieuse. Par ailleurs, la date proposée pose des problèmes, car elle coïncide avec le samedi saint des Chrétiens orthodoxes, le samedi qui précède Pâques, le 19 avril. Les autres religions ont leurs jours saints qu'il convient de respecter; il serait souhaitable que l'on fasse également preuve de respect pour cette fête religieuse orthodoxe. Si toutefois les États Membres choisissent de maintenir la réunion à la date prévue, les pays en question ne s'y opposeront pas, mais ils souhaitent que cela ne crée pas un précédent pour les arrangements futurs.

M. GOODERHAM (Royaume-Uni), parlant au nom des États membres de l'Union européenne, dit que, si l'Union européenne est favorable, en principe, à l'idée d'organiser cette réunion en avril, elle regrette toutefois que celle-ci se tienne un samedi matin et souligne que la tenue de réunions en fin de semaine doit rester exceptionnelle.

M. HENZE (Allemagne) dit qu'il croit comprendre que les observateurs pourront participer à la réunion prévue.

Le PRÉSIDENT PROVISOIRE confirme la participation des observateurs.

M. EFFENDI (Observateur de l'Indonésie), parlant au nom du Groupe des 77, rappelle qu'il avait été proposé que la réunion de haut niveau ait lieu avant celle du Comité du développement à Washington. La date choisie ne doit pas constituer un précédent. La réunion est la première de ce type et il est encore possible d'en améliorer l'organisation. À ce sujet, la présence de ministres des pays membres du Groupe des 77 est de la plus haute importance.

M. ROKANAS (Observateur de la Grèce) dit que sa délégation souscrit sans réserve aux déclarations du Royaume-Uni au nom de l'Union européenne; elle émet aussi des réserves quant à la date prévue pour la réunion de haut niveau

faite par le représentant, car elle coïncide avec le samedi saint, qui est l'une des plus grandes fêtes religieuses pour les Chrétiens orthodoxes. Il est regrettable que cela n'ait pas été pris en compte lors de l'établissement du calendrier des réunions. La Grèce n'a pas l'intention de s'opposer à la tenue de la réunion le 18 avril si les États Membres manifestent leur préférence pour cette date, mais il serait souhaitable que cela ne crée pas un précédent.

M. NICULESCU (Roumanie) s'associe aux déclarations de la Grèce, de la Fédération de Russie et du Royaume-Uni. Il demande qu'à l'avenir ce type de décision soit pris en consultation avec toutes les délégations et souhaite que le choix de la date de la réunion ne constitue pas un précédent.

Le PRÉSIDENT PROVISOIRE dit qu'il sera pris note des préoccupations exprimées et propose au Conseil d'accepter la date fixée pour la réunion de haut niveau.

Il en est ainsi décidé.

DATE DE LA SESSION DE 1998 DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL SUR L'APPLICATION ET LE SUIVI INTÉGRÉS ET COORDONNÉS DES RÉSULTATS DES GRANDES CONFÉRENCES ET SOMMETS INTERNATIONAUX ORGANISÉS PAR LES NATIONS UNIES

Le PRÉSIDENT PROVISOIRE dit que la session se tiendra du 13 au 15 mai 1998.

M. GOODERHAM (Royaume-Uni), parlant au nom des États membres de l'Union européenne, rappelle que l'UE avait demandé, en décembre 1997, que le Bureau ou le secrétariat fournisse des informations complémentaires sur la structure, l'approche thématique et la composition des tables rondes prévues dans le cadre de cette session et souhaiterait les obtenir avant la session d'organisation, au début de février.

Le PRÉSIDENT PROVISOIRE dit que la question sera examinée par le nouveau Bureau et propose au Conseil de tenir la session aux dates prévues.

Il en est ainsi décidé.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT

Le PRÉSIDENT PROVISOIRE informe les membres du Conseil que le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes a proposé la candidature de M. Somavía (Chili) au poste de Président du Conseil pour 1998.

M. Somavía (Chili) est élu Président par acclamation.

M. Somavía (Chili) prend la présidence.

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT

Le PRÉSIDENT note qu'il prend ses fonctions au moment de la revitalisation du secteur économique et social de l'ONU, et en particulier du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires. Il se dit convaincu qu'avec la collaboration de tous les États Membres, le Conseil pourra s'acquitter de son programme de travail chargé, qui comprend des questions comme la restructuration des organes subsidiaires et l'introduction de nouvelles méthodes de travail. Ces réformes sont essentielles pour que le Conseil puisse fonctionner véritablement comme l'un des organes principaux de l'ONU et que la question du développement soit placée au coeur des activités de l'Organisation.

ÉLECTION DU BUREAU

Le PRÉSIDENT dit que, conformément à l'article 18 de son règlement intérieur, le Conseil doit élire quatre vice-présidents. À la suite de consultations entre les groupes régionaux, les candidatures suivantes ont été proposées : M. Fulci (Italie), Groupe des États d'Europe occidentale et autres États; M. Chowdhury (Bangladesh), Groupe des États d'Asie; M. Olhaye (Djibouti), Groupe des États d'Afrique; et M. Sychou (Biélorus), Groupe des États d'Europe orientale.

M. Fulci (Italie), M. Chowdhury (Bangladesh), M. Olhaye (Djibouti) et M. Sychou (Biélorus) sont élus Vices-Présidents du Conseil pour 1998 par acclamation.

M. EFFENDI (Observateur de l'Indonésie), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que 1998 sera une année chargée et difficile pour le Conseil économique et social, dont le programme de travail comporte des questions économiques, sociales et politiques complexes qui devront être examinées au cours des différentes phases de la session de fond. L'examen de la réforme du Conseil revêt aussi une grande importance. Parmi les autres questions majeures, on mentionnera l'examen triennal des activités opérationnelles et le suivi du Sommet mondial pour le développement social. Le Groupe des 77 et la Chine assurent donc le Président de leur appui et s'engagent à participer activement aux travaux du Conseil dans le but d'obtenir des résultats positifs.

M. GOODERHAM (Royaume-Uni), parlant au nom des États membres de l'Union européenne, note que le programme de travail du Conseil est chargé et

affirme que l'Union européenne fera son possible pour contribuer à son exécution pour améliorer la qualité des travaux du Conseil.

Mme KING (États-Unis d'Amérique) souligne que la restructuration des départements du Secrétariat chargés des questions économiques et sociales constitue l'élément central du programme de réforme du Secrétaire général, au même titre que le renforcement du secrétariat du Conseil économique et social. Ces mesures devraient avoir un impact important sur le Conseil mais c'est le Bureau qui joue un rôle essentiel; il doit assurer la cohésion et la continuité des travaux; des réunions officieuses et des consultations devraient donc être organisées fréquemment.

Certaines questions figurant dans le programme de travail sont d'une importance capitale pour l'avenir du Conseil et le rôle de l'ONU dans le domaine économique et social. L'Assemblée générale a notamment chargé le Conseil de poursuivre l'application de sa résolution 50/227 et d'examiner les éléments clefs du deuxième volet du plan de réforme du Secrétaire général. Il convient aussi de mentionner la réunion de haut niveau prévue avec les institutions de Bretton Woods, qui, si elle est bien préparée, pourrait ouvrir la voie à de nouveaux échanges plus productifs entre les organes directeurs de différentes composantes du système des Nations Unies. La question la plus intéressante du premier semestre est la session consacrée au suivi coordonné des grandes conférences, qui devrait avoir une incidence majeure non seulement sur le rôle de coordination du Conseil mais aussi sur le dialogue en général. S'agissant du programme de travail de la session de fond, une importance particulière doit être accordée au débat consacré aux questions de coordination qui comprendra l'examen de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne, à l'heure du 50e anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme. Il y aura aussi pour la première fois un débat consacré aux affaires humanitaires qui étendra les activités de coordination et d'administration du Conseil à l'un des grands domaines d'action de l'ONU.

M. NEBENZIA (Fédération de Russie) dit qu'il importe que le Conseil renforce l'efficacité de ses travaux en tant qu'organe central de coordination, car c'est l'efficacité de l'ensemble des activités de l'ONU dans le domaine économique et social qui s'en trouvera renforcée.

La Russie attache beaucoup d'importance à la mise en oeuvre des dispositions de la résolution 50/227 de l'Assemblée générale, en particulier

celles qui concernent l'examen des activités des organes subsidiaires du Conseil, et se félicite à ce sujet de l'adoption par le Conseil, en décembre 1997, d'une décision prévoyant des mécanismes de consultation sur la question. Par ailleurs, elle appuiera, notamment dans le cadre de sa proposition relative à la proclamation des années internationales, les efforts que déploiera le Président en vue de rationaliser l'ordre du jour du Conseil.

En tant que membre du Groupe des États d'Europe orientale, la Fédération de Russie estime qu'il est important que le Conseil commence à réviser en 1998, comme le prévoit la résolution 50/8 de l'Assemblée générale, la décision de l'ancien Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire d'attribuer, au Groupe, deux sièges au lieu de quatre au Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial et qu'on revienne, à compter du 1er janvier 2000, à la répartition des sièges prévue dans la résolution 48/162 de l'Assemblée.

La Russie approuve la proposition du Chili tendant à organiser une session extraordinaire du Conseil sur la coordination des mesures prises pour appliquer les décisions des grandes conférences internationales de l'ONU. Elle demande au Bureau d'élargir le mécanisme de consultation avec les États Membres sur toutes les questions inscrites à l'ordre du jour et de coopérer avec le secrétariat du Conseil et, enfin, elle appelle le Président à intensifier la collaboration entre le Conseil et le Comité administratif de coordination.

Pour sa part, la délégation russe participera de façon constructive aux travaux du Conseil en vue de l'adoption d'un consensus sur toutes les questions qui seront examinées et elle appuiera le Président et les membres du bureau dans l'accomplissement de leurs tâches.

M. DESAI (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) dit qu'il comprend les préoccupations exprimées par certaines délégations au sujet de la date de la réunion de haut niveau fixée le 18 avril 1998 et souligné qu'il s'agit d'une décision exceptionnelle; en effet, cette année, le Comité du développement se réunira du mardi au vendredi car le lundi 13 avril est un jour férié, alors qu'il se réunit habituellement du lundi au jeudi. Par ailleurs, le Groupe des 24 doit se réunir à Washington avant le Comité. Toutes les possibilités ont été examinées avec soin et le samedi 18 avril était la seule date permettant de tenir la réunion envisagée.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET AUTRES QUESTIONS D'ORGANISATION (E/1998/2 ET CORR.1)

Le PRÉSIDENT appelle l'attention sur l'ordre du jour provisoire (E/1998/2 et Corr.1) et dit qu'avec l'adoption de ses résolutions 1988/77 et 1989/14, le Conseil a décidé d'un certain nombre de mesures destinées à relancer et à améliorer son fonctionnement. L'Assemblée générale, dans ses résolutions 45/264, 48/162 et 50/227, a également adopté des mesures en vue de la revitalisation du Conseil. En application des directives données dans ces résolutions, le Conseil examinera, lors de sa session d'organisation, l'ordre du jour provisoire de la session (E/1998/2 et Corr.1), ainsi qu'une note du Secrétaire général contenant une proposition de programme de travail (E/1998/1). Le Président appelle également l'attention sur certaines questions, indiquées dans l'ordre du jour provisoire, au sujet desquelles une décision doit être prise lors de la session d'organisation.

Conformément aux dispositions du paragraphe 2 1) de la résolution 1988/77 du Conseil, le Président se propose de tenir des consultations officieuses sur le programme de travail proposé et d'autres questions d'organisation, consultations sur la base desquelles le Bureau présentera des recommandations au Conseil à sa séance suivante.

Le PRÉSIDENT propose au Conseil d'adopter l'ordre du jour provisoire.
L'ordre du jour provisoire est adopté.

La séance est levée à 11 h 20.